

Ecole Paul Verlaine La Marsa

Année scolaire 2018/2019

Procès-verbal du conseil d'école du vendredi 9 novembre 2018

Directeur : M. DESHAYES

Enseignants : Mmes BRION, PLANCHON, TIRABOSKI, BOURAOUI, CUISSET, DELAFONTAINE, MABROUK, THIEBAULT, JULIEN MILLET, KRISSAN, NEMRI, CHALBI

MM SPANU et GAYA

Parents : Mmes ANNABI, CHEBBI, BAHRI, DARGHOUTE, KTARI, MATHARI, CHERIF, GHACHEM, ARAAR BEN JEMIA, M'RAD, BELAID, BELKHOJA, JOUINI, SERGHINI, MIDOUNI

M HASSEN, KOUKI

Membres avec voix consultative :

Chef d'établissement : M. MOIROUD

DAF : M. LARDENOIS

IEN : M. VIAL

Infirmière : Mme GOUTTEBEL

IFT : Mme DELATTRE

Responsable restauration : Mme BEN TARCHA

Surveillance cantine : Mme TARHOUNI

Activités périscolaires : Mme KHALSI

BCD : Mme AYARI

Absents ou excusés :

MM VIAL, HASSEN

Mmes GHACHEM, CHERIF, BEN TARCHA, CUISSET, KTARI, CHALBI

Secrétaire de séance :

Mme BRION

Ordre du jour

- 1) Présentation
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil d'école du 12/06/2018
- 3) Installation du conseil d'école
- 4) Adoption du règlement intérieur de l'école
- 5) Bilan de la rentrée scolaire 2018
- 6) Présentation de l'APE
- 7) Présentation du périscolaire
- 8) Questions des représentants des parents d'élèves
- 9) Questions diverses
- 10) Date des prochains Conseils d'école

COMPTE RENDU

1) Présentation :

Le directeur ouvre la séance et remercie les participants et notamment les parents élus pour leur engagement dans la vie de l'école ainsi que les membres invités.

Chaque participant se présente lors d'un tour de table.

Il salue l'arrivée des nouveaux enseignants : Mme SAKOUHI, Mme FEHRI, Mme ARDHAOUI, Mme BRION et M. GAYA.

M. DESHAYES précise que les questions diverses pourront être abordées au fur et à mesure des débats. L'ordre du jour pourra être modifié en fonction de la disponibilité des intervenants invités.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil d'école du 12/06/2018 :

Le compte rendu du dernier conseil d'école est adopté.

3) Installation du conseil d'école :

Comme l'année dernière, la participation aux élections des représentants des parents d'élèves reste peu élevée même si la progression est constante : 14,72 (11,76 en 2017 et 6,32% en 2016). Il faudra sans doute mener une réflexion à ce sujet.

En revanche, cette année, nous avons quinze parents titulaires ainsi que douze suppléants alors que nous n'avons que treize candidatures en 2017. Le directeur salue cette belle mobilisation des parents d'élèves.

Le directeur rappelle les attributions du Conseil d'école qui, à l'étranger, s'inscrit dans la dynamique du conseil d'établissement : il vote le règlement intérieur, donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires et est informé de l'organisation pédagogique de l'école. Le directeur préside la séance.

Avant chaque réunion, le directeur réunira les parents d'élèves élus afin de préparer la réunion du Conseil. A cet effet, les parents d'élèves ont été conviés à une réunion le jeudi 8/11 lors de laquelle le directeur les a informés de leur rôle.

En cas de décision à prendre, le recours au vote sera utilisé : à mains levées ou à bulletins secrets si l'un des membres du Conseil le demande.

4) Adoption du règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur de l'école est adopté. Il pourra faire l'objet d'avenants en cas de besoin.

Il sera mis sur le site de l'école.

5) Bilan de la rentrée scolaire 2018 :

a) Structure et effectifs :

Notre école primaire est composée de vingt-huit classes pour 753 élèves accueillis.

L'équipe éducative est composée de trente-neuf enseignants, d'une enseignante avec une mission de formation, de quatre ASEM, de deux bibliothécaires, d'une secrétaire, d'une chargée de vie scolaire, de deux agents de service et d'un directeur.

Les effectifs sont répartis comme suit :

Niveaux	Classes					Total
	1	2	3	4	5	
GS	28	26	29			83
CP	23	24	25	22	23	117
CE1	26	28	27	27	28	136
CE2	29	29	26	29	27	140
CM1	27	28	27	27	27	136
CM2	28	27	29	28	29	141
					TOTAL	753

b) Vie de l'école :

Le conseil des délégués :

Nous avons organisé des élections formelles pour les classes de CM1 et CM2 lors de la semaine de la Citoyenneté. Les autres classes ont aussi élu des délégués. Ceux-ci participeront, à tour de rôle, au Conseil des délégués de l'école élémentaire qui s'est réuni pour la première fois le 17 octobre. Il a pour but de proposer toutes mesures visant à améliorer la vie de l'école.

Un enseignant volontaire ainsi qu'un parent d'élève élu seront invités à chaque réunion à leur demande.

Livrets scolaires :

Cette année, dans le cadre de la continuité des apprentissages avec le collège, nous utiliserons PRONOTE comme dans le secondaire pour l'école élémentaire. Compte-tenu de la mise en place de ce nouvel outil, les bulletins du premier trimestre seront donnés exceptionnellement fin décembre selon les dates suivantes :

	Début	Fin	Envoi des bulletins aux familles	Durée période
Trimestre 1	4/09/2018	21/12/2018	du 17/12 au 21/12/2018	14 semaines
Trimestre 2	3/01/2019	29/03/2019	du 25/03 au 29/03/2019	10 semaines
Trimestre 3	1/04/2019	28/06/2019	du 24/06 au 28/06/2019	11 semaines

Les parents recevront un message les informant des modalités de fonctionnement de cette application.

A titre informatif, les enseignants du CM2 et le directeur assisteront aux Conseils de classes du premier trimestre.

En maternelle, les enseignants utilisent le Cahier de suivi des apprentissages qui a pour vocation de rendre les élèves acteurs de leur propre évaluation. Il sera communiqué deux fois dans l'année. A la fin de la Grande section (fin du cycle 1), un bilan global sera réalisé dans le cadre d'une Synthèse des acquis qui sera remise aux parents.

Il est à noter que nos élèves disposent d'un cahier de correspondances commun cette année.

Les projets 2018/2018 :

Les enseignants présentent, à tour de rôle, les projets communs par niveau. L'objectif est de valider un parcours pour chacun de nos élèves de la GS au CM2. Toutes ces activités sont en lien avec les apprentissages et visent à les enrichir.

Le Conseil d'école donne un avis favorable pour la mise en œuvre des projets suivants (voir tableau joint).

Le Conseil d'école donne un avis favorable pour le projet de classes transplantées pour les classes de CE2 et de CM1.

Le budget 2019 est présenté (voir tableau joint).

Les semaines thématiques :

Notre école participera aussi aux projets suivants : semaine du goût, semaine de la citoyenneté, semaine de la différence, semaine des lycées français dans le monde, semaine de la francophonie, ...

Elle s'inscrit aussi dans différentes actions telle que « Ambassadeurs en herbe ».

c) Prise en charge des élèves à besoins particuliers :

Les élèves atteints de troubles de la santé font l'objet de la rédaction d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) par les infirmières.

Les élèves en difficulté scolaire, repérés par les enseignants, peuvent se voir proposer des dispositifs d'aide spécifique au sein de la classe : PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) ou PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou bien en dehors du temps scolaire avec les activités pédagogiques complémentaires (APC). Celles-ci se déroulent le lundi matin et/ou le vendredi matin (soit 36 heures dans l'année) pour les élèves sélectionnés par les enseignants. Cette aide reste modulable tout au long de l'année et dépend de l'accord des familles.

Les élèves qui relèvent d'un handicap se voient proposer la mise en place d'un Projet Personnel de Scolarisation.

Cette année, nous accueillons six élèves avec un PPS qui bénéficient de l'accompagnement d'une AESH (Accompagnant Elève en Situation de Handicap).

Par ailleurs, nous bénéficions d'une enseignante EMFE à mi-temps, Mme BRION, qui présente ses missions : l'enseignant maître formateur accomplit à la fois une mission d'enseignement auprès d'élèves et une mission de formation auprès d'adultes.

La mission de formateur consiste à accompagner les enseignants par la mise en œuvre de la politique éducative d'établissement et de suivi des élèves, garantir une articulation entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Le maître formateur, participe également, d'une part, à la formation initiale des enseignants et, d'autre part, à la formation continue des personnels enseignants et d'éducation dans le cadre du plan de formation.

d) Le fonctionnement de l'infirmier :

Mme GOUTTEBEL, infirmière de l'établissement, présente le rôle des deux infirmières : suivi des élèves, réception des élèves malades ou blessés, protocole d'urgence, Projet d'Accueil Individualisé, trousse à pharmacie pour les sorties scolaires. Elles interviennent aussi dans les classes en fonction du « Parcours de santé » : hygiène de vie (GS et CP), les dangers de la vie courante (CE1),.... Elles sont joignables au 58 555 633.

Les parents d'élèves s'interrogent sur la mise en place de formations aux Premiers secours pour les enseignants mais aussi pour l'ensemble du personnel y compris les AESH.

Le directeur précise que des formations ont lieu chaque année mais qu'il serait bon de prévoir un plan pluriannuel afin que chacun puisse bénéficier d'un rappel tous les deux ans.

Par ailleurs, à la fin de leur scolarité, nos élèves doivent valider le « Apprendre à Porter Secours » (APS).

e) Le fonctionnement de la BCD :

Mme AYARI présente le fonctionnement de la BCD. Chaque classe bénéficie d'un créneau en lien avec la salle informatique.

f) Sécurité :

Réactualisé chaque année, le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs) comporte tous les numéros d'urgences, et les coordonnées des personnels et des familles. Il précise les conduites à tenir en cas de risques majeurs.

Des plaquettes d'information sur les conduites à tenir ont été distribuées aux enseignants, aux élèves et aux parents.

Un premier exercice de confinement a eu lieu le 20/09/2017.



g) Point d'étape sur le projet d'école :

Le projet d'école s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement.

Il repose sur trois axes prioritaires :

- . AXE 1 : prise en compte de la diversité et valorisation des potentiels
- . AXE 2 : Vivre et travailler ensemble
- . AXE 3 : Ouverture sur l'environnement local et sur le monde

Il sera amené à évoluer au fil des ans en fonction des besoins des élèves.

h) L'enseignement de la langue arabe :

Mme KRISSAN, notre coordinatrice pour la langue arabe, en présente le fonctionnement. Cette année les élèves sont repartis en 3 groupes de niveaux : avancé, intermédiaire et débutant. Ce sont les enseignants de l'année dernière qui forment les groupes ; les nouveaux ont passé un test.

Nos élèves suivent le cursus suivant :

- CYCLE 2 : 2h de langue et 1h en demi-groupe consacrée à l'oral
- CYCLE 3 : 2h de langue et 1h en co-intervention 1h oral (par quinzaine)

Les élèves bénéficient aussi des APC : 2 groupes de préparation à la Section Internationale et 3 groupes pour le renforcement des apprentissages.

6) Présentation de l'APE :

Le bureau de l'APE est composé de 14 membres. Elle a pour but, en lien avec les enseignants, d'aider à la mise en œuvre de tous les projets qui constituent la vie de l'école.

7) Présentation du périscolaire :

En dehors du temps scolaire, différentes possibilités sont offertes aux familles de l'école.

Garderie :

L'APE organise une garderie qui fonctionne tous les matins de 7h15 à 9h et tous les soirs de 16h15 à 18h. La responsable signale des retards récurrents de la part de certains parents.

Activés périscolaires

Nos élèves bénéficient aussi d'un choix d'activités périscolaires de 16h15 à 17h30 proposées par l'APE.

Les cours de français de l'IFT :

Dans le cadre de l'ouverture au pays d'accueil, des cours de français sont organisés par l'IFT dans nos locaux. Ils se déroulent après le temps scolaire et durant les vacances scolaires. Onze salles de classes sont mises à leur disposition pour l'accueil de 1 040 élèves dans la semaine.

Cantine :

Mme TARHOUNI présente le fonctionnement de la cantine.

La gestion est assurée par la société de restauration collective NEWREST. La cantine est un service facultatif, il n'existe aucun taux d'encadrement légal. Cependant, le personnel doit être en nombre suffisant pour que la sécurité et les conditions d'accueil des enfants soient satisfaisantes. Nous prenons comme référence le taux d'encadrement des activités périscolaires qui est d'un adulte pour la surveillance de 14 enfants en maternelle et d'un adulte pour la surveillance de 18 élèves en élémentaire.

Nous comptons actuellement 45 élèves de GS pour 4 surveillantes soit environ 12 élèves pour une surveillante, et 305 élèves en élémentaire pour 17 surveillants soit environ 18 élèves pour un surveillant.

Une réunion d'informations a eu lieu en début d'année avec le Directeur et les surveillants.

Plusieurs points ont été évoqués, notamment la sécurité et l'encadrement des élèves.

Les parents d'élèves souhaitent que le menu soit de nouveau mis en ligne sur le site de l'école. - Ils constatent une amélioration au niveau de la qualité des repas mais soulignent une dégradation au niveau de l'hygiène.

8) Questions des représentants des parents d'élèves :

Question 1 :

Ces dernières années, une formation de 3 fois 2 heures était assurée pour les AESH, est-ce qu'il est prévu de poursuivre cette formation cette année ?

A titre informatif certaines familles rémunèrent ces heures de formation dans le salaire de leur AESH, ces personnels sont donc indispensables pour la scolarité de ces élèves.

Réponse 1 :

Elles seront reconduites avec l'enseignant spécialisé de l'ERT. Ces formations ont lieu en dehors du temps scolaires et ne demandent donc pas une rémunération de la part des familles.

Question 2 :

Concernant les enseignants accueillants ces mêmes élèves, est-ce qu'il est prévu également une formation aux apprentissages adaptés et aux différents besoins spécifiques ?

Réponse 2 :

Des formations de ce type sont proposées chaque année et peuvent être demandées aussi par les enseignants.

Question 3 :

Pour pratiquer ces pédagogies, un matériel adapté serait apprécié (ex tablettes ou autres) est-ce que l'école pourrait fournir du matériel ou des ressources pédagogiques adaptés ?

Réponses3 :

Il appartient aux enseignants de déterminer le matériel spécifique dont ils ont besoin.

9) Questions diverses :

Les parents d'élèves souhaitent que la question relative à la mise en place des climatiseurs à l'école primaire soit portée à l'ordre du jour du prochain Conseil d'établissement.

M. LARDENOIS fait un point d'étape sur le projet de restructuration de l'école. Les travaux devraient commencer cet été et un comité de suivi sera bientôt réuni afin que l'avancement du projet en cours lui soit présenté.

Les autres questions ont été abordées lors du déroulement du Conseil d'école.

10) Dates des prochains conseils d'école :

Les prochains conseils d'école sont programmés aux dates suivantes : 26/03/2019 et 13/06/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur remercie les membres du conseil.

Clôture de la séance à 19h10.

Secrétaire de séance
Mme BRION

Le directeur
M. DESHAYES

Diffusion :

. A l'ensemble des membres et des enseignants

Communication :

- Site internet de l'établissement
- Affichage extérieur parents
- Secrétariat pour archivage